

RCS : BORDEAUX

Code greffe : 3302

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BORDEAUX atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1992 B 00253

Numéro SIREN : 384 259 370

Nom ou dénomination : A AXEL IMMOBILIER

Ce dépôt a été enregistré le 05/07/2021 sous le numéro de dépôt 19604

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts).

1

BILAN — ACTIF

DGFIP N° 2050-SD 2021

Désignation de l'entreprise :A. AXEL IMMOBILIER

Adresse de l'entreprise1 Avenue de la Libération33700 MERIGNAC

Durée de l'exercice précédent *12

Numéro SIRET *38425937000060

Néant *

Certifiés conformes par le GÉRANT

DocuSigned by:

B3B3610BC667486...

Exercice N clos le,31122020

Brut1

Amortissements, provisions2

Net3

Capital souscrit non appelé

AA

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Frais d'établissement *

AB

AC

Frais de développement *

CX

CQ

Concessions, brevets et droits similaires

AF

AG

21 8886 88815 000

Fonds commercial (1)

AH

AI

424 887424 887

Autres immobilisations incorporelles

AJ

AK

Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles

AL

AM

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Terrains

AN

AO

Constructions

AP

AQ

Installations techniques, matériel et outillage industriels

AR

AS

Autres immobilisations corporelles

AT

AU

94 02845 53848 490

Immobilisations en cours

AV

AW

Avances et acomptes

AX

AY

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)

Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence

CS

CT

Autres participations

CU

CV

Créances rattachées à des participations

BB

BC

Autres titres immobilisés

BD

BE

Prêts

BF

BG

Autres immobilisations financières *

BH

BI

229229

TOTAL (II)

BJ

541 031

BK

52 426

488 605

ACTIF CIRCULANT

STOCKS *

Matières premières, approvisionnements

BL

BM

En cours de production de biens

BN

BO

En cours de production de services

BP

BQ

Produits intermédiaires et finis

BR

BS

Marchandises

BT

BU

Avances et acomptes versés sur commandes

BV

BW

CRÉANCES

Clients et comptes rattachés (3)*

BX

BY

51 06351 063

Autres créances (3)

BZ

CA

28 87428 874

Capital souscrit et appelé, non versé

CB

CC

DIVERS

Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :.....)

CD

CE

Disponibilités

CF

CG

818 354818 354

Charges constatées d'avance (3)*

CH

CI

88

TOTAL (III)

CJ

898 299

CK

898 299

Comptes de régularisation

Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)

CW

Primes de remboursement des obligations (V)

CM

Écarts de conversion actif * (VI)

CN

TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)

CO

1 439 330

1A

52 426

1 386 904

Renvois : (1) Dont droit au bail :

(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :

CP

(3) Part à plus d'un an :

CR

Clause de réserve de propriété : *

Immobilisations :

Stocks :

Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

2

BILAN — PASSIF avant répartition

DGFîP N° 2051-SD 2021

Désignation de l'entreprise		A. AXEL IMMOBILIER		Néant	☐ *
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :.....38 112...)			DA	38 112
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,			DB	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)			DC	
	Réserve légale (3)			DD	3 811
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)			DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ)			DG	42 701
	Report à nouveau			DH	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	77 903
	Subventions d'investissement			DJ	
	Provisions réglementées *			DK	
	TOTAL (II)			DL	162 528
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM
Avances conditionnées			DN		
TOTAL (III)			DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP	14 160
	Provisions pour charges			DQ	
	TOTAL (III)			DR	14 160
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS	
	Autres emprunts obligataires			DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	397 642
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)			DV	877
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	129 266
	Dettes fiscales et sociales			DY	71 787
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ	
	Autres dettes			EA	610 645
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB	
TOTAL (IV)			EC	1 210 217	
Ecart de conversion passif * (V)			ED		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	1 386 904	
RENVIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital		1B	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
			Écart de réévaluation libre	1D	
			Réserve de réévaluation (1976)	1E	
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		EF	
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	1 015 436
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052-SD 2021

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : A. AXEL IMMOBILIER				Néant ☐ *				
		Exercice N						
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		FA	FB	FC			
	Production vendue	{ biens * services *	FD	FE	FF			
			FG	FH	FI	730 015		
	Chiffres d'affaires nets *		FJ	730 015	FK	FL	730 015	
	Production stockée *					FM		
	Production immobilisée *					FN		
	Subventions d'exploitation					FO	2 667	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)					FP	9 021	
	Autres produits (1) (11)					FQ	9	
			Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR	741 711
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS		
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	234 912	
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	6 438	
	Salaires et traitements *					FY	279 911	
	Charges sociales (10)					FZ	67 405	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	{ - dotations aux amortissements * - dotations aux provisions				GA	10 152
							GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *					GC	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)					GE	18 249	
			Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF	617 069
		1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				GG	124 643	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	900	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
			Total des produits financiers (V)				GP	900
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	2 184	
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
			Total des charges financières (VI)				GU	2 184
		2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)				GV	(1 284)	
		3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)				GW	123 358	

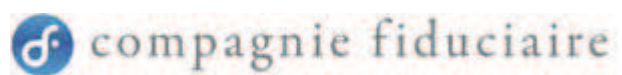
4 COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053-SD 2021

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		A. AXEL IMMOBILIER		Néant ☐ *		
				Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE	1 000	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG	14 160	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH	15 160	
4 — RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII — VIII)				HI	(15 160)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)				HK	30 295	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	742 611	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	664 708	
5 — BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits — total des charges)				HN	77 903	
RENVIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO	
	(2)	Dont { produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			HY	
	(3)	Dont { — Crédit-bail mobilier * — Crédit-bail immobilier			IG	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			HP	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			HQ	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			1H	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)			1J	
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			1K	
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)			HX	
	(9)	Dont transferts de charges			RC	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5			RD	
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A1	9 021
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A2	
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9			A3	
		Dont cotisations facultatives Madelin A7 Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8			A4	18 243
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :			Exercice N	
	PENALITE BANQUE			Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
	PROVISION LITIGE			1 000		
				14 160		
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N		
			Charges antérieures	Produits antérieurs		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.



ANNEXE



NOTE D'INFORMATION

L'exercice a une durée de 12 mois.

Conformément à l'article L123-16-1, aucune annexe n'est établie.

La note d'information a été établie en application du règlement de l'ANC n°2015-06 (homologué par arrêté du 4 décembre 2015) applicable au 1^{er} janvier 2016.

I - FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

A la date du 16 mars 2020, le gouvernement français a édicté des dispositions strictes relatives à l'épidémie de Covid-19, qui a entraîné la fermeture de l'entreprise pendant 2 mois.

A la date du 29 octobre 2020, le gouvernement français a instauré un nouveau confinement qui s'est terminé le 15 décembre 2020 avec la mise en place d'un couvre-feu. L'entreprise a de nouveau été fermée un mois par décision administrative.

Cette crise sanitaire n'a eu aucune conséquence sur le chiffre d'affaires

Au cours de l'exercice, l'entreprise a mis en place les mesures suivantes :

- recours à l'activité partielle pour l'ensemble du personnel;
- obtention d'un prêt garanti par l'État à hauteur de 160 000 € en date du 11/05/20 ;

II - REGLES ET METHODES COMPTABLES

1. PRINCIPES GENERAUX

Les comptes annuels ont été établis en application des règles générales comptables et dans le respect du principe de prudence et conformément aux dispositions du Code de Commerce.

Les conventions suivantes ont notamment été respectées :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance de l'exercice.

La méthode de base, retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité, est la méthode des coûts historiques.

2. AUTRES INFORMATIONS

Eu égard à une situation extrêmement évolutive, il est difficile d'en estimer les impacts financiers. À la date d'arrêté des comptes de l'entreprise, le 31/12/2020, celle-ci n'est pas en mesure de chiffrer, à ce stade, l'impact de la crise sur son patrimoine, sa situation financière et son résultat.

A AXEL IMMOBILIER
Société à responsabilité limitée au capital de 38 112 euros
Siège social : 1, Avenue de la Libération
33700 MERIGNAC
384 259 370 RCS BORDEAUX

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE
DU 30 JUIN 2021

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

DEUXIEME DÉCISION

L'associée unique approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2020 s'élevant à 77 903,39 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	77 903,39 euros
A titre de dividende global à l'associée unique	35 000,00 euros
Soit 14,00 euros par part	
Le solde	42 903,39 euros

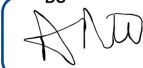
En totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 85 604,30 euros.

L'associée unique déclare être informée que :

- depuis le 1er janvier 2018, les revenus distribués sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux,
- le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu est maintenu mais son taux est aligné sur celui du PFU (12,8 % - CGI, art. 117 quater),
- peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende,
- l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 35 000 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Ce dividende sera mis en paiement à compter du 30 juin 2021.

DS


De plus, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

L'associée unique reconnaît avoir été informée qu'en application de l'article L. 131-6, III, 2° du Code de la sécurité sociale, les dividendes perçus par l'associé qui a le statut TNS dans la Société, son conjoint ou le partenaire auquel il est lié par un pacte civil de solidarité ou ses enfants mineurs non émancipés, sont assujettis :

- à prélèvements sociaux pour la fraction des dividendes qui n'excède pas une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de son compte courant,
- à cotisations et contributions sociales TNS sur la fraction des dividendes qui excède une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de son compte courant.

Conformément à la loi, l'associée unique prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice clos le 31 décembre 2017 :

20 000,00 euros, soit 8,00 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 20 000,00 euros

Exercice clos le 31 décembre 2018 :

40 000,00 euros, soit 16,00 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 40 000,00 euros

Exercice clos le 31 décembre 2019 :

70 000,00 euros, soit 28,00 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 70 000,00 euros

Certifié conforme
La Gérance

DocuSigned by:

B3B3610BC667486...